

**Responsabilités du chef de direction,  
du directeur de l'exploitation, et du conseil d'administration**

**I -134**

Conjointement avec les descriptions des tâches des dirigeants, comme prévu dans la politique du conseil d'administration ID-28, les titres suivants, comme indiqué dans les Règlements, doivent être délimités et définis :

À titre de chef de la direction, le président international (agissant selon les politiques établies par le conseil d'administration) doit être le porte-parole officiel de l'organisation et doit coordonner la mise en place de politiques, avec le conseil d'administration et le directeur de l'exploitation (directeur général), en vue d'atteindre une croissance d'effectif et d'offrir un service à Optimist International et ses clubs. Le président fera un compte rendu et abordera certaines questions au conseil d'administration.

À titre de directeur de l'exploitation et de secrétaire-trésorier, le directeur général agit en tant que directeur administratif et directeur des opérations. Il est responsable de la gestion quotidienne des activités commerciales d'Optimist International. Le directeur général veille à ce que les politiques adoptées par le conseil d'administration soient mises en œuvre et dûment respectées par le personnel professionnel. Il veille également à ce que les activités commerciales d'Optimist International soient effectuées à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire établie par le conseil. Le directeur dressera des comptes rendus au conseil d'administration et au président.

Le conseil d'administration établira la mission, la vision et la direction de l'organisation en élaborant les politiques en vue d'atteindre ces objectifs. Le conseil d'administration coordonnera les efforts, avec le président et le directeur de l'exploitation, afin d'appliquer avec succès les politiques, les objectifs et les stratégies d'Optimist International.

(Mars 2010; févr. 2013)